

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

## Raison d'être

Améliorer la qualité de vie et le bien-être des résidents en permettant des visites sécuritaires conformément aux règlements du *ministère de la Santé et des Soins de longue durée* et du *Bureau de santé Porcupine* tout en protégeant les résidents, les membres du personnel et les visiteurs des foyers de soins de longue durée de la COVID-19.

## Références

*Directive n° 3 du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – publiée le 28 août 2020 – Mise à jour le 14 octobre 2020*

*Politique sur les visites Covid-19 du ministère des Soins de longue durée – document publié le 2 septembre 2020 – Mis à jour le 23 novembre 2020; cette version inclut des mises à jour des sections 6.0 et 9.0.*

## Principes directeurs

- **Sécurité** – tenir compte des besoins en matière de santé et de sécurité des résidents, du personnel et des visiteurs, et veiller à ce que les risques soient atténués.
- **Bien-être émotionnel** – favoriser le bien-être émotionnel des résidents en réduisant les effets négatifs potentiels liés à l'isolement social.
- **Accès équitable** – accès équitable pour recevoir des visiteurs, conformément aux préférences des résidents et dans le cadre des restrictions raisonnables qui protègent ces derniers.
- **Flexibilité** – les caractéristiques physiques et infrastructurelles du Manoir, la disponibilité du personnel, le fait que le Manoir soit touché ou non par une écloison et la disponibilité de l'ÉPI sont autant de facteurs à prendre en compte.
- **Égalité** – les résidents ont le droit de choisir leurs visiteurs. En outre, les résidents ou leurs mandataires spéciaux ont le droit de désigner des fournisseurs de soins.

## Responsabilités du Manoir

- Établir un programme de visites fondé sur les principes directeurs visant à aider les résidents à recevoir des visiteurs tout en atténuant le risque d'exposition à la COVID-19.
- Se conformer à la *Directive n° 3* en ce qui concerne les visites.
- Tenir à jour une liste de visiteurs à laquelle le personnel peut avoir accès.

## Responsabilités des visiteurs

- Connaître la politique et les procédures établies par le Manoir et les respecter.
- Communiquer avec le Manoir pour fournir leur adresse courriel afin qu'on puisse leur envoyer la politique concernant les visites, lire la politique avant leur première visite (après le 9 septembre – date d'entrée en vigueur de la nouvelle politique) et lire tous les mois la politique la plus récente concernant les visites.
- À compter du 9 septembre, tous les visiteurs doivent participer à une séance de formation lors de leur première visite au Manoir (environ de 15 à 30 minutes).

## Définitions

### 1. Visiteurs essentiels

- Les visiteurs essentiels incluent les personnes qui fournissent des services de soutien essentiels (p. ex. livraison de nourriture ou inspection), des services d'entretien ou des services de soins de santé

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

(p. ex. phlébotomie) ou les personnes qui rendent visite à un résident très malade ou en soins palliatifs.

- Les visiteurs essentiels incluent aussi les travailleurs de soutien et les fournisseurs de soins (voir les définitions ci-dessous).
- Les inspecteurs du gouvernement sont considérés comme des visiteurs essentiels; toutefois, ils ne sont pas soumis à cette politique.
- **Les visiteurs essentiels sont les seuls visiteurs qui ont le droit de rendre visite à un résident en isolement ou symptomatique ou lors d'une éclosion au Manoir.**

## **2. Travailleur de soutien**

- Type de visiteur essentiel qui se rend sur place au Manoir pour fournir des services de soutien essentiels au Manoir ou à un résident du foyer.
  - Exemples : médecins, infirmières praticiennes, préposés à l'entretien et aux réparations ou personnes qui livrent de la nourriture, à condition que ces personnes ne fassent pas partie du personnel du foyer de soins de longue durée.

### **VISITES DES TRAVAILLEURS DE SOUTIEN**

- Il n'y a pas de limite au nombre de travailleurs de soutien qui visitent le Manoir.

## **3. Fournisseur de soins (anciennement appelé proche aidant)**

- Type de visiteur essentiel qui est désigné par le résident ou son mandataire spécial et qui lui rend visite pour lui prodiguer des soins directs (p. ex. aide à l'alimentation, à la mobilité, à l'hygiène personnelle, à la stimulation cognitive, à la communication, à la création de liens significatifs, à la continuité relationnelle et à la prise de décisions).
- Les fournisseurs de soins doivent avoir au moins 18 ans.
- Un maximum de deux fournisseurs de soins à la fois peuvent être désignés par le résident – la désignation doit être faite par écrit au Manoir.
- La liste à jour des fournisseurs de soins désignés sera conservée dans une reliure à l'entrée principale aux fins de consultation par le préposé au dépistage et le personnel.
- La décision de désigner une personne en tant que fournisseur de soins relève entièrement du résident ou de son mandataire spécial si le résident n'est pas apte à décider.
- Un résident ou son mandataire spécial peut modifier une désignation en raison d'un changement :
  - des besoins du résident en matière de soins qui se reflètent dans le plan de soins infirmiers;
  - de la non-disponibilité d'un fournisseur de soins désigné, soit temporaire (p. ex. maladie) ou permanente.
- Exemples de fournisseurs de soins :
  - Membres de la famille qui assurent un lien significatif avec les résidents
  - Fournisseur de soins privés
  - Personnes de compagnie rémunérées
  - Traducteurs

### **VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS – ces renseignements pourraient changer selon les directives du BSP**

- Un fournisseur de soins ne peut rendre visite à aucun autre résident ou foyer de soins de longue durée pendant 14 jours :
  - après la visite d'un résident qui est en auto-isolement ou symptomatique;
  - si le Manoir est en situation d'éclosion.

Manoir North Centennial	
Service : Administration	Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020 Mise à jour : <b>27 novembre 2020</b>	Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs

VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS (SANS ÉCLOSION)	VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE RÉSIDENT EST EN ISOLEMENT	VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE FOYER EST EN SITUATION D'ÉCLOSION
Un maximum de deux visiteurs à la fois	Un fournisseur de soins à la fois	Un fournisseur de soins par résident

#### 4. Visiteurs généraux

- **Un visiteur général est une personne qui n'est pas un visiteur essentiel et qui rend visite un résident :**
  - pour fournir des services **non essentiels**, qui peut ou non être engagée par le foyer ou le résident ou son mandataire spécial;
  - pour des raisons sociales (p. ex. membres de la famille ou amis) que le résident ou son mandataire spécial estime différentes de celles visant à prodiguer des soins directs, y compris les soins liés à la stimulation cognitive, à la création de liens significatifs et à la continuité relationnelle.
  - UN MAXIMUM DE DEUX VISITEURS GÉNÉRAUX par résident peuvent rendre visite à un résident à la fois si le résident n'est pas en auto-isolément et si le foyer n'est pas en situation d'éclosion.
- **Les visiteurs généraux de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte** et doivent suivre toutes les précautions de prévention et de contrôle des infections qui sont en place (c.-à-d. distanciation physique, port du masque et hygiène des mains).

### **Dépistage, attestations relatives au test de diagnostic, éducation obligatoire, équipement de protection individuelle (ÉPI), horaire de dépistage et non-respect**

- Tous les visiteurs doivent faire l'objet d'un dépistage afin de détecter les symptômes de la COVID-19 et les expositions à celle-ci.
- Le dépistage des symptômes comprend la vérification de la température ainsi que le dépistage des signes et des symptômes décrits dans la version la plus récente du document **COVID-19 – Document de référence sur les symptômes**.
- Le dépistage lié aux expositions vise les contacts au cours des 14 derniers jours avec toute personne atteinte de la COVID-19 ou qui est en auto-isolément après avoir manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.
- Tous les visiteurs doivent attester qu'ils ne présentent aucun des symptômes typiques et atypiques de la COVID-19 et qu'ils n'ont eu aucun contact au cours des 14 derniers jours avec une personne atteinte de la COVID-19 ou une personne en auto-isolément parce qu'elle a manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.

### **Test de diagnostic de la COVID-19 – mise à jour le 27 novembre 2020**

Palier des régions sanitaires par type de visiteur		
Type de visiteur	<b>Vert-prévenir</b> et <b>Jaune-protéger</b>	<b>Orange-restreindre, Rouge-contrôler</b> et <b>Gris-confiner</b>
Personnel, étudiants et bénévoles	Test de dépistage passé aux deux semaines	Test de dépistage passé chaque semaine

Manoir North Centennial	
Service : Administration	Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020 Mise à jour : 27 novembre 2020	Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs

### Palier des régions sanitaires par type de visiteur

Type de visiteur	Vert-prévenir et Jaune-protéger	Orange-restreindre, Rouge-contrôler et Gris-confiner
Fournisseurs de soin et travailleurs de soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID 19 au cours des deux dernières semaines</li> <li>• Attester verbalement qu'ils n'ont pas obtenu de résultat positif par la suite (sauf si le travailleur de soutien ou le visiteur a besoin d'un accès immédiat en cas d'urgence ou de situation palliative)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID 19 au cours de la semaine dernière</li> <li>• Attester verbalement qu'ils n'ont pas obtenu de résultat positif par la suite (sauf si le travailleur de soutien ou le visiteur a besoin d'un accès immédiat en cas d'urgence ou de situation palliative)</li> </ul>
Visiteurs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID 19 au cours des deux dernières semaines</li> <li>• Attester verbalement qu'ils n'ont pas obtenu de résultat positif par la suite (sauf si le travailleur de soutien ou le visiteur a besoin d'un accès immédiat en cas d'urgence ou de situation palliative)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet – visites non autorisées</li> </ul>
	<b>Travailleurs de soutien</b> – infirmières praticiennes, médecins, préposés à l'entretien – ne font pas partie du personnel du MNC	<b>Fournisseurs de soins</b> – rendent visite pour fournir des soins directs ET <b>Visiteurs généraux</b> – visiteurs qui ne sont pas des visiteurs essentiels
Autre	○ Comme ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de rendre visite à un résident pour la première fois, et tous les mois par la suite, le fournisseur de soins doit attester verbalement qu'il a lu ou relu la politique du Manoir concernant les visites – <b>N.B. la mise à jour la plus récente est le 27 novembre 2020.</b></li> </ul>
Éducation obligatoire pour les visiteurs (avant leur première visite et tous les mois par la suite)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DOCUMENT D'ORIENTATION – <b>Étapes recommandées : Mise en place d'équipement de protection individuelle (ÉPI)</b></li> <li>• VIDÉO – <b>Mettre l'ÉPI complet</b></li> <li>• VIDÉO – <b>Enlever l'ÉPI complet</b></li> <li>• VIDÉO – <b>Comment se laver les mains</b></li> </ul>

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

	<b>Travailleurs de soutien</b> – infirmières praticiennes, médecins, préposés à l'entretien – ne font pas partie du personnel du MNC	<b>Fournisseurs de soins</b> – rendent visite pour fournir des soins directs ET <b>Visiteurs généraux</b> – visiteurs qui ne sont pas des visiteurs essentiels
<b>ÉPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ LE MANOIR FOURNIT TOUT L'ÉPI NÉCESSAIRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● LE MANOIR FOURNIT TOUT L'ÉPI NÉCESSAIRE</li> <li>● <b>Visiteurs essentiels</b> – le Manoir fournit tout l'ÉPI</li> <li>● <b>Visiteurs généraux – visites extérieures</b> – doivent apporter leur propre couvre-visage de tissu</li> <li>● <b>Visiteurs généraux – visites intérieures</b> – le Manoir fournira le masque chirurgical</li> </ul>
<b>Horaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas d'horaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fournisseurs de soins</b> : n'importe quand, n'importe quel jour, aucune restriction - <b>peut devoir être planifié en cas d'épidémie</b></li> <li>● <b>Visiteurs généraux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visites planifiées (intérieures et extérieures)</li> <li>○ La visite doit durer au moins 30 minutes – réserver 45 minutes pour assurer que la visite dure au moins 30 minutes.</li> <li>○ Une visite par résident par semaine – on peut demander d'autres visites, qui seront autorisées s'il y a des places à l'horaire.</li> <li>○ Lors de la planification des visites, le Manoir doit tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des besoins des résidents, y compris leur bien-être clinique et émotionnel;</li> <li>▪ du nombre total de visiteurs dans le Manoir à un moment donné.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>Lieu des visites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Partout dans la Manoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fournisseurs de soins</b> : les visites ont lieu dans la chambre du résident.</li> <li>● <b>Visiteurs généraux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ VISITE INTÉRIEURE – dans la chambre du résident</li> <li>○ VISITE EXTÉRIEURE – à côté de l'entrée du Manoir</li> </ul> </li> </ul>
<b>Supervision des visites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas requise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas requise, mais le Manoir surveillera le flux des visiteurs pour s'assurer qu'une distanciation physique suffisante peut être maintenue et fournira un soutien aux résidents pendant les visites au besoin.</li> <li>● Il faut respecter les droits du résident, y compris le droit de communiquer avec quiconque de manière confidentielle, de recevoir les visiteurs de son choix et de consulter quiconque en privé sans entrave.</li> </ul>

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

	<b>Travailleurs de soutien</b> – infirmières praticiennes, médecins, préposés à l'entretien – ne font pas partie du personnel du MNC	<b>Fournisseurs de soins</b> – rendent visite pour fournir des soins directs ET <b>Visiteurs généraux</b> – visiteurs qui ne sont pas des visiteurs essentiels
<b>Rendre visite à plus d'un résident</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fournisseurs de soins</b> : ne peuvent rendre visite ou fournir de soins qu'au résident avec lequel la visite est prévue.</li> <li>● <b>Visiteurs généraux (visites intérieures et extérieures)</b> : ne peuvent rendre visite qu'au résident avec lequel la visite est prévue.</li> </ul>

### Non-respect de la politique concernant les visites

- Le non-respect par un visiteur de la politique ou de la procédure concernant les visites donnera lieu aux mesures suivantes :
  - **Étape n° 1** – Avoir un entretien avec le visiteur afin de lui fournir des stratégies pour l'aider à comprendre et à respecter la politique – s'il ne se conforme pas, passer à l'étape n° 2.
  - **Étape n° 2** – Expliquer les instructions de nouveau.
  - **Étape n° 3** – Mettre fin à la visite; le Manoir documentera tous les cas où il a mis fin à une visite.
- Interdiction temporaire du droit de visite
  - En cas de non-respect répété et flagrant de la politique ou de la procédure du Manoir concernant les visites, l'administrateur peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer.
  - Le Manoir peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer si :
    - le non-respect ne peut pas être résolu en expliquant et en démontrant comment le visiteur peut se conformer aux exigences;
    - le non-respect a des conséquences négatives sur la santé et la sécurité des résidents, du personnel et des autres visiteurs;
    - le visiteur fait preuve de non-respect continuellement à l'occasion de visites;
    - le Manoir a déjà dû mettre fin à des visites de cette personne.
  - Toute décision d'interdiction du droit de visite devrait :
    - se prendre uniquement une fois que tous les autres efforts raisonnables pour maintenir la sécurité pendant les visites ont été épuisés;
    - stipuler une durée raisonnable de l'interdiction;
    - déterminer clairement les exigences auxquelles le visiteur doit satisfaire avant que les visites ne reprennent.
  - Toute interdiction temporaire du droit de visite doit être clairement documentée.
  - Lorsque le Manoir interdit temporairement la présence d'un visiteur, le résident ou son mandataire spécial peut désigner par écrit une autre personne comme fournisseur de soins pour l'aider à répondre aux besoins du résident en matière de soins.

### Étapes des visites

#### PROCÉDURE POUR QUICONQUE VEUT RENDRE VISITE À UN RÉSIDANT

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

Exigences	Ce qu'il faut faire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à deux visiteurs à la fois <b>en l'absence d'éclosion</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cas des visites d'un fournisseur de soins, le résident ou son mandataire spécial fournit au Manoir <b>par écrit</b> le nom du fournisseur de soins.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites nécessitant une attestation de résultat négatif à un test de diagnostic de la COVID-19 – <b>TOUS les visiteurs intérieurs</b> sauf : <ul style="list-style-type: none"> <li>les inspecteurs du gouvernement;</li> <li>les visiteurs d'un résident en soins palliatifs.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Composez le <b>705-367-4613</b> pour prendre rendez-vous afin de subir un test de diagnostic de la COVID-19. La clinique de dépistage est actuellement ouverte le mardi et le vendredi; il faut attendre deux ou trois jours pour recevoir le résultat.</li> <li>Si vous prévoyez rendre visite au résident régulièrement, assurez-vous de subir un test toutes les deux semaines.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les visiteurs <b>extérieurs</b> doivent apporter leur propre couvre-visage et le porter (sur la bouche et le nez) <b>en tout temps pendant qu'ils sont sur les lieux du Manoir.</b></li> <li>Tous les visiteurs <b>intérieurs</b> recevront un masque à leur arrivée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procurez-vous un masque de tissu ou confectionnez-en un à cette fin.</li> <li>Assurez-vous que le masque vous couvre <b>la bouche et le nez en tout temps.</b></li> <li>Lavez-vous les mains chaque fois que vous touchez votre masque.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les visites autres que celles des visiteurs essentiels se font sur rendez-vous seulement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquez avec le mandataire spécial du résident pour vous assurer que votre nom figure à la liste des visiteurs.</li> <li>Une fois que vous avez reçu un résultat négatif à un test de diagnostic de la COVID-19 (visites intérieures seulement), appelez le Manoir au <b>705 335-6125, poste 222</b>, pour prendre rendez-vous et laissez un message. Indiquez votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure auxquelles vous voulez rendre visite à votre proche.</li> <li>Si votre nom figure à la liste des visiteurs fournie par le mandataire spécial, on vous rappellera pour confirmer la date et l'heure de votre rendez-vous.</li> <li>Vous avez jusqu'à <b>15 h le mercredi</b> pour fixer un rendez-vous pour la semaine suivante.</li> <li>Les rendez-vous se donneront selon le principe du premier arrivé premier servi.</li> </ul>

#### **LE JOUR DE LA VISITE – LE VISITEUR SUIVRA LES CONSIGNES CI-DESSOUS**

- Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines et attester verbalement qu'ils n'ont pas obtenu de résultat positif par la suite.**
- N'APPORTEZ PAS** de sac, de sac à main, de nourriture, de boissons ni d'autres articles non essentiels.
- VISITES À L'INTÉRIEUR** – Vous pouvez apporter des dispositifs électroniques aux fins de vidéoconférence avec d'autres membres de la famille et le proche à qui vous rendez visite. Vous n'avez pas le droit d'enregistrer les

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

membres du personnel ni les conversations des autres résidents. Il faut essayer tous les dispositifs électroniques avec des lingettes désinfectantes à votre arrivée au Manoir.

- Vous n'avez **PAS** le droit de laisser d'articles au résident. S'il y a des articles que vous voulez donner à votre proche, respectez la marche à suivre pour déposer des colis, et livrez les articles à un moment autre que celui de la visite.
- **Lors de votre première visite et votre première visite de chaque mois par la suite, arrivez 30 minutes à l'avance.** Vous devrez lire au complet la politique concernant les visites et regarder les vidéos éducatives.
- Pour toutes les visites qui suivront, arrivez cinq minutes avant l'heure prévue de votre visite.
- Pour toutes les visites, mettez votre couvre-visage avant de sortir de votre véhicule.
- Présentez-vous à l'entrée principale et désinfectez-vous les mains.
  - Utilisez le téléphone qui se trouve dans l'entrée principale pour appeler le préposé au dépistage (si ce dernier n'est pas à la porte).
  - Le préposé au dépistage vous demandera si vous avez des signes ou des symptômes de la COVID-19 **et vérifiera votre preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19;**
  - Si vous répondez « non » à toutes les questions de dépistage, le préposé ouvrira la porte intérieure et vous laissera entrer dans le Manoir pour prendre votre température.
  - Vous devrez signer une attestation indiquant :
    - que vous ne présentez ni signe ni symptôme de la COVID-19;
    - que vous n'avez eu aucun contact avec une personne qui présente des signes ou des symptômes de la COVID-19;
    - que vous avez reçu un résultat négatif à un test de diagnostic de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines **et que vous n'avez pas obtenu de résultat positif par la suite** (seulement pour les visites à l'intérieur et les visites des fournisseurs de soins essentiels);
    - que vous ne rendrez visite qu'au résident avec lequel la visite est prévue.

#### **LA VISITE COMME TELLE : visites intérieures et extérieures**

- Après que vous aurez terminé toutes les étapes ci-dessus, on vous demandera de vous asseoir dans la zone de visite où le résident ira vous rejoindre.
- Après que vous aurez terminé toutes les étapes ci-dessus, on vous demandera de vous asseoir dans la zone de visite où le résident ira vous rejoindre
- **Visites extérieures**
  - La distanciation physique est **OBLIGATOIRE**. **VOUS DEVEZ VOUS ASSURER de rester à deux mètres** du résident, et votre masque doit vous couvrir le nez et la bouche en tout temps.
  - **Si, durant une visite extérieure, vous trouvez qu'il est difficile de communiquer en raison de la distance, parlez-en au préposé au dépistage.** Si vous avez reçu un résultat négatif au test de diagnostic de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines, on vous donnera un masque d'intervention ou un masque chirurgical et vous pourrez vous approcher à moins de deux mètres du résident pour lui parler. Le masque doit vous couvrir le nez et la bouche en tout temps.
- **Visites intérieures**
  - **Nous vous demandons de pratiquer la distanciation physique EN TOUT TEMPS – les baisers, les câlins et tenir la main et tout contact physique sont strictement interdits.**
  - **VOTRE MASQUE DOIT VOUS COUVRIR LE NEZ ET LA BOUCHE EN TOUT TEMPS donc la consommation de nourriture ou de boisson n'est pas possible pour les visiteurs visitant à l'intérieur.**



<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- Si vous touchez ou ajustez votre masque à tout moment lors de votre visite, vous devez vous laver les mains immédiatement.
- Vous devez demeurer dans la zone de visite pendant toute la durée de la visite.
- Les visites peuvent durer jusqu'à 45 minutes, après quoi vous devez vous laver les mains et partir.
- Si aucun membre du personnel n'est présent pour raccompagner votre proche à l'intérieur du Manoir, appelez le préposé au dépistage au moyen du téléphone qui est dans l'entrée principale. Si la visite a lieu à l'intérieur, utilisez la sonnette d'appel dans la salle polyvalente.
- Vous devez garder une distance de deux mètres entre vous et les autres visiteurs, les résidents et les membres du personnel en tout temps.

#### **LA VISITE COMME TELLE : fournisseurs de soins essentiels**

- Les règles ci-dessus concernant le dépistage, le test de diagnostic et l'éducation s'imposent; signez le registre des visiteurs à votre arrivée.
- Faites savoir au préposé au dépistage que vous rendez visite à un résident en tant que FOURNISSEUR DE SOINS.
- Le préposé au dépistage communiquera avec le personnel infirmier pour s'assurer que le résident n'est pas en isolement.
- N'APPORTEZ PAS de colis, de sac à main, de sac à dos, de nourriture ou de boissons.
- Vous devez désinfecter les dispositifs électroniques aux fins de vidéoconférence avant de les apporter dans la chambre. Il est interdit d'enregistrer la communication verbale entre les membres du personnel ou les autres résidents. Vous n'avez pas le droit non plus d'enregistrer sur bande vidéo ou de prendre en photo les membres du personnel ou d'autres résidents.
- On vous donnera un insigne qui indique que vous êtes un FOURNISSEUR DE SOINS – portez l'insigne pendant toute la durée de la visite et remettez-le au préposé au dépistage avant de partir. **SI VOUS ALLEZ DANS UNE CHAMBRE OÙ UN RÉSIDENT EST EN ISOLEMENT** : laissez l'insigne FOURNISSEUR DE SOINS sur le chariot à l'extérieur de la chambre d'isolement et rappez-le à l'entrée du Manoir avant de partir.
- **Si le résident est en isolement** : il ne peut recevoir qu'un visiteur. Attendez à l'entrée principale qu'un membre du personnel infirmier vienne vous chercher; il vous montrera comment mettre et enlever l'ÉPI. Vous devez le porter et rester dans la chambre pendant toute la durée de votre visite.
- **Si le résident n'est pas en isolement** : le préposé au dépistage vous dirigera vers la chambre du résident. Vous devez vous rendre directement à la chambre et y rester pendant toute la durée de votre visite.
- **Votre masque doit vous couvrir le nez et la bouche en tout temps donc la consommation de nourriture ou de boisson n'est pas possible pendant que vous fournissez des services de soins essentiels au résident ou pendant que vous êtes à l'intérieur du Manoir.**
- **Si vous touchez ou ajustez votre masque à tout moment pendant que vous fournissez des services de soins essentiels au résident, vous devez vous laver les mains immédiatement.**
- Si vous prévoyez rester avec le résident pendant l'heure des repas (*déjeuner : 8 h dans l'aile Est et 8 h 30 dans l'aile Ouest; dîner : 12 h dans les deux ailes; souper : 17 h dans les deux ailes*), **veuillez en aviser le personnel infirmier (utilisez la sonnette d'appel) au moins une demi-heure avant le repas** afin qu'on puisse s'organiser pour servir le repas dans la chambre du résident.
- Si vous voulez fournir des soins au résident, mais que vous ne savez pas au juste comment les fournir de façon sécuritaire, utilisez la sonnette pour faire venir un membre du personnel infirmier, qui vous aidera ou qui vous enseignera à prodiguer les soins nécessaires de manière sûre.
- Ne vous approchez pas des membres du personnel infirmier ni des résidents dans le couloir.

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- Si vous avez besoin d'aide ou si vous voulez parler à un membre du personnel infirmier, vous pouvez utiliser la sonnette d'appel en tout temps.
- Si le résident partage une chambre avec un autre résident, n'allez pas du côté de la chambre de l'autre résident – vous devez rester à au moins deux mètres du cochambreur.
- Pendant toute la durée de votre visite, vous devez vous assurer que le masque vous couvre le nez et la bouche et utiliser d'autre ÉPI au besoin.
- Vous devez vous laver les mains, au minimum :
  - avant d'entrer dans la chambre;
  - avant de fournir des soins;
  - après avoir fourni des soins;
  - en sortant de la chambre du résident;
  - en sortant du Manoir;
  - immédiatement après avoir touché votre masque ou votre visage pour quelque raison que ce soit.
- Il y a un poste de lavage des mains à l'extérieur de la chambre du résident et à côté de son lit.
- Quand vient le temps de partir, respectez les procédures d'isolement si le résident est en isolement. Autrement, lavez-vous les mains, rendez-vous directement à l'entrée principale en restant à deux mètres des autres, remettez votre insigne d'identité au préposé au dépistage ou placez-le sur la table de dépistage et attendez d'être rendu à votre véhicule pour enlever votre masque.

## Responsabilités du préposé au dépistage

### Le jour de la visite

- Vérifier l'horaire des visites et la liste des visiteurs; ces documents se trouvent à la réception les jours de semaine. La fin de semaine, il faut demander à l'infirmière ou à l'infirmier responsable.
- Préparer la zone de visite pour la première visite – s'assurer qu'il y a de chaque côté de la table un produit d'hygiène des mains, que les tables sont fraîchement désinfectées, que l'écran de plexiglas est propre et que les chaises sont propres et qu'on vient de les essuyer.

### Responsabilités du préposé au dépistage durant la visite

- Dans le cas des visites de **fournisseurs des soins essentiels**, s'acquitter des tâches décrites dans la section sur les VISITES DES FOURNISSEURS ESSENTIELS.
- Accueillir le visiteur.
- **Vérifier la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines et demander au visiteur d'attester verbalement qu'ils n'ont pas obtenu de résultat positif par la suite.**
- Poser les questions de dépistage et consigner les réponses – si le visiteur répond NON à toutes les questions, le laisser entrer dans le Manoir et vérifier sa température.
- Vérifier la température du visiteur et consigner la température sur le formulaire dépistage ou la feuille d'attestation du visiteur.
- Demander au visiteur **extérieur** d'attester qu'il n'a eu aucun contact avec une personne atteinte de la COVID-19 – et lui rappeler de rester à au moins deux mètres du résident en tout temps.
- Refuser l'entrée à tout **visiteur intérieur ou fournisseurs de soins essentiels** qui :
  - échoue au dépistage
  - a de la fièvre

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : 27 novembre 2020</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- ne peut pas **prouver** qu'il a subi un test de diagnostic au cours des deux semaines précédentes
- ne peut pas attester qu'il n'a pas eu de contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou avec une personne présentant des signes ou des symptômes de la COVID-19.
- Informer **immédiatement** un gestionnaire (IA la fin de semaine) de tout visiteur qui échoue au dépistage (**n° de cellulaire de l'IA : 705 367 5634**).
- Diriger le visiteur vers la zone de visite et lui rappeler de **se laver les mains** et de prendre des mesures de **distanciation physique (ne pas toucher le résident)**. **Le visiteur ne devrait jamais laisser le résident seul dehors ou dans la salle polyvalente.**
- Le signaler au visiteur lorsqu'il reste cinq minutes à la visite.
- Raccompagner le résident dans le Manoir, à son aile.
- Remercier le visiteur d'être venu.
- Désinfecter la zone de visite en s'assurant d'utiliser assez de désinfectant pour désinfecter la table, l'écran de plexiglas, les chaises et les autres surfaces qu'on a touchées ainsi que de respecter les instructions du fabricant concernant le temps de contact du produit.
- Cocher le nom du visiteur dans la reliure de visiteurs.

#### **Responsabilités du préposé au dépistage après la dernière visite de la journée**

- Désinfecter la table, les chaises et l'écran de plexiglas dans les deux zones de visite.
- Rapporter dans le Manoir le désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Fermer la tente de dépistage (s'il y a lieu).
- S'assurer d'insérer tous les documents dans la reliure.
- S'assurer que tous les résidents qui avaient eu la permission de sortir du Manoir sont de retour – si un résident n'est pas de retour, en informer l'IA.